

## Yacouba Djibo nous a quitté

Le 5 août, alors que notre dernier numéro du « Courrier » venait de paraître, une nouvelle terrible parvenait à Bruxelles : S.E. Yacouba Djibo, ambassadeur de la République du Niger à Bruxelles, avait été mortellement blessé à Niamey dans un accident de voiture.

Pour tous ceux qui le connaissaient, la mort de Yacouba Djibo fut ressentie comme un coup terrible de la fatalité. Nous ne pouvions nous détacher de cette silhouette familière, de ce regard si droit et si profond qu'accompagnait un sourire à la fois plein d'ironie, de scepticisme et de bonté.

Yacouba Djibo terminait ainsi, par la stupidité du sort, une existence, courte hélas, mais aussi combien pleine et riche. Une vie exaltante de militant.

Militant, il l'avait d'abord été comme instituteur à sa sortie de l'Ecole Normale William Ponty, en 1943. Il avait alors 20 ans. Et bientôt, avec cette lucidité qui transparaissait dans ses interventions, il réalisa qu'il pouvait, qu'il devait faire plus encore pour l'émancipation de l'Afrique et de son pays.

Entré en 1946 au R.D.A., il franchit rapidement les



étapes d'une brillante carrière publique et politique. Conseiller municipal de Zinder en 1955, il assume en même temps, les charges de Président du Centre Culturel et d'Assistant de tribunal.

En 1958, il est député de Tera. L'année suivante, il devient Ministre de l'Elevage, puis de l'Economie Rurale jusqu'en 1963, date à laquelle il devient Ministre de la Défense, de l'Information et de la Jeunesse. Et, en 1966, il se voit confier la mission diplomatique du Niger à Bruxelles,

auprès du Gouvernement Belge et de la C.E.E.

Mission particulièrement délicate qu'il remplit avec un sens aigu des réalités, œuvrant toujours à la conciliation des différents points de vue, avec le souci permanent de maintenir et de préserver l'entente entre tous les partenaires de l'Association, tout en sauvegardant les intérêts légitimes de chacun.

Sa famille, et le Niger tout entier, ont ressenti un immense chagrin de cette perte irremplaçable. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde affliction.

Ses amis n'oublieront jamais Yacouba Djibo.

« Que la terre lui soit légère. »



# Chers Lecteurs

Dans le dernier numéro du « Courrier de l'Association », paru au mois d'août 1968, M. Solf vous faisait ses adieux en même temps qu'il avait l'amabilité de vous présenter son successeur. Aujourd'hui, c'est moi qui, pour la première fois, m'adresse à vous, comme je compte le faire dans chacun des « Courrier » suivants.

Le départ de M. Solf vous a fait perdre incontestablement un ami, un homme de bon conseil, un homme de cœur dont la gentillesse et l'humour ajoutaient le charme et le sel dans ses propos, fussent-ils les plus sérieux. En partant, il m'a légué, ce qu'il a appelé lui-même, son testament. Celui-ci parle surtout de vous. Il est évident, à la lecture de ce document que, quelles que soient les charges importantes et nouvelles que M. Solf aura maintenant, sa pensée restera avec vous, attachée à vos soucis, à vos problèmes, à notre Association. Il me reste à lui souhaiter beaucoup de succès auprès de l'UNICEF.

Je ferai de mon mieux pour reprendre le flambeau, pour ne pas le décevoir, pour œuvrer avec la même ténacité et avec le même désir de vous être utile et de rendre à la future convention d'association, comme à celle qui s'achève, tous les services que me permettront les moyens mis à ma disposition.

En ce qui concerne le « Courrier », je voudrais essayer de le rendre encore plus vivant, de vous apporter un plus grand nombre d'informations d'actualité, d'en faire un lien plus étroit entre vous et nous. Vous avez remarqué que déjà son tirage est passé de huit à douze pages. J'étudie pour le moment, avec MM. Bolomey et Caracciolo, la possibilité de lui donner une nouvelle présentation. Son titre ne changera plus de couleur, il restera vert, couleur de l'Afrique et de l'espérance.

Je suis convaincu que si nous voulons vraiment arriver à améliorer ce journal, qui est le vôtre comme le nôtre, nous avons besoin de votre collaboration. Ecrivez-moi, donnez-moi vos suggestions, il en sera tenu compte.

Je dois aussi vous dire que, depuis le mois de septembre, a été inauguré un nouveau plan de colloques dans les pays associés. Nous avons commencé, M. Bolomey et moi-même, par Madagascar. Nous visiterons tous les pays associés.

Profitant de ces colloques, déjà à Madagascar, nous avons rassemblé les anciens stagiaires malgaches. Nous leur avons suggéré de se réunir périodiquement pour discuter entre eux les problèmes qui touchent les rapports entre les pays associés et la Commission, et de nous envoyer un compte rendu de leurs débats. Nous essayerons, dans l'avenir, de réserver dans le « Courrier » une rubrique spéciale consacrée à ces comptes rendus afin que, dans tous les pays associés, le point de vue et les problèmes d'un d'entre eux soient connus de tous. Cette opinion sera, pour la Commission, d'une importance certaine.

Au fur et à mesure de nos visites suivantes, nous réunirons, dans chaque pays, les anciens stagiaires auxquels pourraient se joindre tous ceux qui, sous forme de colloque, de bourse, de réunion ou de visite, ont déjà pris contact avec la Commission, et qui souhaiteraient participer à ces échanges de vues. Les rapports qui seraient établis à la suite de ces réunions ne seraient que plus fouillés et, par conséquent, plus fructueux. Le calendrier de nos voyages en Afrique sera, dorénavant, publié dans le « Courrier », et ceux qui seraient intéressés à nous rencontrer peuvent, dès à présent, prendre contact avec le Contrôleur délégué qui leur précisera le lieu, le jour et l'heure de la réunion projetée (voir liste page 3).

Voilà, Chers Lecteurs, une partie seulement de ce que j'aurais à vous dire. La place me fait défaut pour continuer ici. Mais, dans le prochain numéro, je vous parlerai aussi de l'évolution dans l'organisation des stages des fonctionnaires africains et malgaches auprès de la Commission.

A bientôt et bonne chance à tous,

A. de Briey.

**FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT  
(CONTROLE TECHNIQUE)**

Liste des Contrôleurs Délégués en place au 1-5-1968

**BURUNDI :**

M. TEISSONNIERE

B.P. 103 - Bujumbura — Adr. tél. : DELEGFED Bujumbura.

**CAMEROUN :**

M. SIEGEL

B.P. 847 - Yaoundé — Adr. tél. : DELEGFED, Yaoundé.

**CENTRAFRIQUE :**

M. KRATZ

B.P. 1298 - Bangui — Adr. tél. : DELEGFED Bangui.

**CONGO (Brazza) :**

M. CODA NUNZIANTE

B.P. 2149 - Brazzaville — Adr. tél. : DELEGFED Brazzaville.

**CONGO (Kinshasa) :**

M. GLASS

B.P. 2000 - Kinshasa — Adr. tél. : DELEGFED Kinshasa.

**COTE D'IVOIRE :**

M. CALAIS

B.P. 1821 - Codody/Abidjan - Adr. tél. : DELEGFED Abidjan.

**DAHOMEY :**

M. PLUG

B.P. 910 - Cotonou — Adr. tél. : DELEGFED Cotonou.

**GABON :**

M. SPACENSKY

B.P. 321 - Libreville — Adr. tél. : DELEGFED Libreville.

**HAUTE-VOLTA :**

M. HUYS

B.P. 352 - Ouagadougou — Adr. tél. : DELEGFED Ouagadougou.

**MADAGASCAR ET COMORES :**

M. HUGOT

B.P. 3212 - Tananarive - Adr. tél. : DELEGFED Tananarive.

**MALI :**

M. GOSETTI

B.P. 115 - Bamako — Adr. tél. : DELEGFED Bamako.

**MAURITANIE :**

M. BERGMANN

B.P. 213 - Nouakchott — Adr. tél. : DELEGFED Nouakchott.

**NIGER :**

M. BIRINDELLI

B.P. 877 - Niamey — Adr. tél. : DELEGFED Niamey.

**RWANDA :**

M. VAN WOUDENBERG

B.P. 515 - Kigali — Adr. tél. : DELEGFED Kigali.

**SENEGAL :**

M. PIRZIO BIROLI

B.P. 3345 - Dakar — Adr. tél. : DELEGFED Dakar.

**SOMALIE :**

M. HAFFNER

B.P. 943 - Mogadiscio — Adr. tél. : DELEGFED Mogadiscio.

**TCHAD :**

M. DHOMBRES

B.P. 552 - Fort-Lamy — Adr. tél. : DELEGFED Fort-Lamy.

**TOGO :**

M. BARBION

B.P. 1657 - Lomé — Adr. tél. : DELEGFED Lomé.

# Profil

## DIETER FRISCH

Dieter Frisch est, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1968, Chef de la Division « Etudes de Développement » de la Direction Générale de l'Aide au Développement.



Né le 23 mars 1931 à Bad Hamburg (Allemagne), il fit ses études universitaires à Francfort-s-Main, Heidelberg et Bonn. Diplômé en sciences économiques, il s'était aussi particulièrement intéressé à l'étude des langues modernes. Il commence sa carrière comme interprète de conférences indépendant et participe, à ce titre, à des centaines de réunions économiques internationales, en particulier pour le compte du gouvernement allemand.

C'est ainsi que tout naturellement, il entre, le jour même de la mise en vigueur du Traité de Rome, le 1<sup>er</sup> janvier 1958, au service linguistique de la Commission de la C.E.E. Contrairement à la plupart de ses collègues, il n'a pas derrière lui de carrière administrative. Et il constitue donc, pour ainsi dire, le modèle type du « fonctionnaire européen de la première heure ».

En 1960, il est affecté à la Direction Générale de la Concurrence. Le 1<sup>er</sup> janvier 1964, il est appelé comme Assistant de M. Hendus, Directeur Général du Développement de l'Outre-Mer, devenue depuis Direction Générale de l'Aide au Développement, et il est ainsi appelé à suivre, comme collaborateur direct du Directeur Général, toutes les tâches variées, et parfois mouvementées, de la Direction Générale.

Promu Chef de la Division des Etudes de Développement, le 1<sup>er</sup> juillet 1968, il a la responsabilité des études générales qui ne sont pas directement liées aux opérations financées par le F.E.D. C'est un domaine extrêmement vaste et qui peut paraître assez aride. Mais ceux qui le connaissent savent que Dieter Frisch a le souci d'humaniser cette tâche en intensifiant la collaboration entre les hommes d'action et les hommes d'étude afin de rendre les études générales utiles et profitables à l'action.

Dieter Frisch ne s'intéresse pas seulement à l'Afrique sous l'angle professionnel. L'histoire, l'ethnologie de l'Afrique sont pour lui sujets familiers. Et, plus particulièrement : l'art plastique africain.

# LES STAGES

NOUVELLE SESSION  
NOUVEAU PROGRAMME

Le 15 septembre 1968 sera, nous l'espérons, une date qui marquera dans les annales des stages que les fonctionnaires africains et malgaches effectuent auprès de la Commission des Communautés européennes.

En effet, depuis la création des stages, jamais le nombre de participants (10) admis à une session n'avait été dépassé. Pour la première fois, onze stagiaires représentant neuf pays africains sont réunis dans les services de la Commission pour une période de cinq mois dans le but d'y parfaire leur formation générale et se familiariser avec les problèmes communs des pays de la Communauté et des pays africains et malgache.

Jusqu'à présent, ces stages consistaient en une affectation des fonctionnaires dans les organes de la Commission correspondant aux services dans lesquels ces fonctionnaires exerçaient leur activité professionnelle dans leur pays d'origine. En outre, les stagiaires étaient invités à visiter deux pays de la Communauté pour s'assimiler les caractéristiques de ces pays et prendre contact avec leurs populations.

Depuis cette année, tout en maintenant les principes fondamentaux des stages, il a été jugé indispensable de faire précéder l'affectation des stagiaires dans un service déterminé par une période d'information de deux semaines dans le but de leur permettre de mieux se situer dans ces cadres nouveaux que représentent l'Europe, Bruxelles, la Commission. Pendant ces quinze jours, les stagiaires ont assisté à deux conférences par matinée, données par des spécialistes de chacune des directions de la Commission qui leur ont fait des exposés sur les structures et les travaux des services auxquels ils sont attachés. A la suite de ces exposés, les stagiaires ont eu l'occasion de poser toutes les questions qu'ils estimaient nécessaires pour compléter cette information.

Les après-midi étaient consacrés à des visites, dans Bruxelles et autour de la ville, à des entreprises, à des organismes ou à des institutions qui pouvaient offrir un intérêt certain pour des fonctionnaires afri-

cains. C'est ainsi qu'entre autres ils ont assisté à un débat à la Chambre belge avant d'être reçu par des sénateurs et des députés. Ils ont aussi visité une chocolaterie, le Port d'Anvers et se sont fait expliquer, sur maquette, les problèmes que posent l'urbanisme et les transports en commun dans une grande ville en pleine expansion.

Enfin, une innovation a été apportée dans les stages. Chaque deux semaines, les stagiaires se réunissent entre eux pendant une demi-journée, au sein de groupes de travail, au cours desquels ils étudient, sur la base de thèmes déterminés, des problèmes vus sous l'angle de chacun de leur pays.

La Commission voulant marquer tout l'intérêt qu'elle porte à ces activités de stages a tenu, en la personne de M. le Ministre Rochereau et en présence des Ambassadeurs africains et malgache, à recevoir officiellement les stagiaires dans un cocktail qui a été donné dans les salons de la Commission le mardi 24 septembre. Dans son allocution, M. le Ministre Rochereau, au cours de cette réception, s'adressant directement aux stagiaires, leur a dit que leur responsabilité était grande, car l'Europe ne pouvait qu'aider l'Afrique à se développer, que c'était à l'Afrique à se développer elle-même. Le fait même que les Gouvernements africains et malgache avaient envoyé des fonctionnaires faire un stage à la Commission prouvait combien ils étaient conscients de cette nécessité et que c'était aux stagiaires à répondre au vœu de leur Gouvernement.

Répondant à M. le Ministre Rochereau, Monsieur Sranon (Dahomey), élu le jour même, par ses collègues, président de la session de stage, l'a assuré de la compréhension des fonctionnaires africains de leur responsabilité vis-à-vis de leur Gouvernement. Il a tenu également à remercier la Commission, les responsables de leur stage et les conférenciers de toute l'aide qu'ils apportent aux pays associés.

La deuxième session de stages 1968-1969 débutera le 15 février prochain et nous souhaitons vivement qu'elle soit aussi nombreuse et aussi brillante que celle qui est en cours.

# Aidez les **E.A.M.A.** à mieux vendre

« Vendre », écouler le maximum de leur production sur les marchés extérieurs et, plus particulièrement, dans les pays membres du Marché Commun, tel est un des soucis essentiels des gouvernements des Etats Associés.

L'annexe VIII de la Convention de Yaoundé consiste en une déclaration des Etats européens affirmant leur intention d'étudier les moyens propres à favoriser l'accroissement de la consommation des produits originaires des Etats Associés.

En fait, quelles mesures ont-elles été prises dans ce domaine ?

Tout d'abord, pour aider les Etats Associés à mieux faire connaître leurs produits par les consommateurs européens, la Commission a décidé de leur faciliter l'accès des grandes foires et des principales expositions européennes.

Ce programme communautaire, relatif à la participation, avec l'assistance technique et financière du Fonds Européen de Développement, des Etats africains et malgaches associés, à des foires et expositions organisées dans les Etats membres est exposé dans l'article de notre collègue D. PIZZUTTI.

## LES E.A.M.A. EXPOSENT LEURS PRODUITS DANS LES GRANDES FOIRES EUROPEENNES

Poursuivant leurs efforts de pénétration commerciale dans les marchés des « Six », les Etats africains et malgache associés à la C.E.E. ont participé pendant le mois de septembre à trois importantes manifestations commerciales qui se sont déroulées à Bari (Italie), à Munich et à Berlin. L'exposition des produits des E.A.M.A. dans un pavillon collectif, ou dans des stands groupés, ainsi que la présence des délégués de chaque Etat participant, chargés de prendre contact et de nouer des relations d'affaires avec les professionnels européens, avec l'assistance des Services de la Commission de la C.E.E., constitue une véritable innovation qui doit contribuer indiscutablement à l'expansion commerciale de ces pays.

En réalité, le souci de mieux faire connaître et apprécier auprès du consommateur européen les nom-

tion des stands, soit pour les actions connexes d'information et de publicité, pour l'organisation générale et les rencontres avec les hommes d'affaires.

Aux E.A.M.A. participants incombe la tâche d'envoyer sur place le personnel de stand, les produits et les objets à exposer. Ils se rendent parfaitement compte de l'importance de ces actions dans le but de favoriser l'accroissement de leur commerce avec les « Six ». En effet, malgré toutes les mesures adoptées au cours des dix dernières années du régime d'association, les échanges commerciaux entre les E.A.M.A. et la C.E.E. n'ont pas connu l'essor que l'on pouvait espérer. Les importations globales des Etats membres en provenance des E.A.M.A., de 914 millions d'U.C. en 1958, sont passées à 1.304 millions en 1967, marquant un accroissement de 42,6 %. Les exportations communautaires à destination des E.A.M.A. ont eu dans la même période un développement plus modeste, allant de 712 millions d'U.C. en 1956, à 926 millions en 1967, soit un accroissement de 30 % seulement.

La Commission a décidé de consacrer 100.000 U.C. à une étude sur les possibilités de création d'une organisation commune d'exportation des produits des Etats associés. Cette étude sera réalisée en deux phases : une phase en Afrique où seront étudiées les perspectives de développement des ventes dans la Communauté ainsi que les diverses actions de promotion des ventes susceptibles d'être confiées à l'organisation à créer ; une phase en Europe où seront examinés la structure de l'entreprise à créer, son statut juridique, sa mission et le lieu d'installation du ou des bureaux communs de promotion des ventes

breux produits agricoles, alimentaires, forestiers et artisanaux des E.A.M.A. s'inscrit dans les actions de promotion commerciale qui se manifestent tout d'abord dans les foires et expositions. C'est dans ce but que les Services de la Direction générale de l'aide au développement ont mis en œuvre, en collaboration avec les représentants officiels des E.A.M.A. à Bruxelles, un programme articulé sur 18 mois qui a débuté avec la participation à la Foire Internationale de Milan en avril 1968. Ce programme est réalisé avec l'assistance technique et financière de la DG VIII, soit pour la conception, l'aménagement et la décora-



A Berlin, M. Rochereau s'entretient avec des Ambassadeurs d'Etats Associés — De g. à dr. : S.E. NZABI (Rép. Dém. Congo) - S.E. Adoum AGANAYE (Tchad) et S.E. Djirne Momar GUEYE (Sénégal).

Il s'agit, sans aucun doute, de résultats appréciables mais certainement inférieurs à toute attente, surtout si l'on considère l'influence favorable des mesures mises en œuvre dans le cadre de la Convention d'association, telles que la réduction progressive jusqu'à l'élimination complète, des droits de douane entre les Etats membres et les E.A.M.A., la suppression des restrictions quantitatives à l'importation, les préférences tarifaires accordées en faveur des produits des E.A.M.A., la prise en considération des intérêts de ces derniers pour les produits homologués et concurrents relevant de la politique agricole commune, etc.

En l'état actuel des choses et tandis que les parties contractantes s'apprêtent à négocier les conditions d'un nouveau régime d'association qui devra succéder à la Convention de Yaoundé en 1969, il est apparu de plus en plus urgent aux Etats africains et malgache associés, de mettre sur pied les instruments de promotion commerciale et tout d'abord de participer groupés — l'union fait la force — aux foires et expositions des « Six ». Leurs actions de promotion commerciale devront ensuite être intensifiées et perfectionnées moyennant la formation d'experts et de prospecteurs commerciaux, la création de Chambres de commerce mixtes euro-africaines, l'organisation de rencontres fréquentes et élargies entre les professionnels des Etats membres et des E.A.M.A. Enfin, l'étude de nouvelles mesures publicitaires intelligentes et originales devraient être entreprises avec l'aide technique et financière de la Direction Générale de l'Aide au Développement, afin d'établir un contact direct des hommes d'affaires africains avec les professionnels, les commerçants et les consommateurs du vieux continent.

#### BARI

Quatre Etats africains associés ont participé à la Foire du Levant de Bari, du 10 au 23 septembre, groupés dans un grand pavillon qui a reçu la visite de quelques centaines de milliers de visiteurs. Chaque Etat avait axé son exposition sur un produit essentiel pour son économie dans le stand spécialement aménagé à cet effet. En plus, des dégustations ont été organisées pour le café du Cameroun, les dattes de la Mauritanie, les nougats d'arachide du Niger et les entremets au tapioca du Togo.

#### MUNICH

Trois Etats associés ont participé à l'exposition « I.K.O.F.A. » de Munich, du 21 au 29 septembre : le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Rwanda. Il s'agit là d'une foire spécialisée dans les produits de l'alimentation humaine; le public s'est intéressé énormément au cacao camerounais dont des dégustations ont été offertes sous forme de chocolat et de cacao en poudre, préparés entièrement dans le pays de production. La Côte d'Ivoire a offert des jus d'ananas et des bananes; le Rwanda du café arabica en tasse.

#### BERLIN

L'exposition « Partenaires du Progrès » de Berlin, du 26 septembre au 10 octobre, a connu une participation massive. Quatorze Etats africains et malgache



Le Premier Ministre italien, M. Giovanni LEONE, a visité le pavillon des E.A.M.A. le jour de l'ouverture de la Foire de Bari. Le voici au stand du Niger accueilli par M. DIAROU MEYE qui lui fait hommage d'un petit cadeau.

associés ont répondu à l'invitation qui leur avait été adressée : le Burundi, le Congo-Brazza, la République Centrafricaine, le Dahomey, le Gabon, la Haute Volta, Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, la Somalie, le Tchad et le Togo. Des manifestations et des rencontres importantes ont eu lieu en cette occasion, avec la participation des représentants officiels de ces Etats auprès des Communautés Européennes à Bruxelles. M. Rochereau y a en particulier prononcé un important discours auquel a répondu S.E. Joseph Nzabi, Ambassadeur de la République Démocratique du Congo (Kinshasa). On trouvera pp. 7 et 8 des extraits importants de ces deux interventions.

La prochaine manifestation commerciale inscrite au programme est le Salon International de l'Alimentation de Paris, du 27 octobre au 4 novembre 1968, auquel participeront le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Rwanda.

Les représentants des agriculteurs français de la région Rhône-Alpes viennent de constituer un Centre de Relations Internationales entre Agriculteurs pour le Développement (C.R.I.A.D.) L'objet du C.R.I.A.D. est de regrouper les organisations professionnelles et rurales de la région pour établir des relations avec les représentants des agriculteurs des pays en voie de développement, sensibiliser l'ensemble des agriculteurs de la région sur les problèmes et les besoins des agriculteurs de ces mêmes pays et entreprendre toute action qui permettra une amélioration de la connaissance réciproque et ira dans le sens des intérêts communs agricoles et ruraux

# M. Rochereau, à Berlin :

*„ . . . Une commercialisation et une promotion dynamique des ventes sont, à notre époque, absolument indispensables. ”*

Il est bien connu que les pays en voie de développement ont besoin d'exporter davantage pour toutes sortes de raisons sur lesquelles il me paraît inutile d'insister.

Il est indiscutable que la suppression de droits de douane, ou l'abolition de restrictions quantitatives, peuvent exercer une influence heureuse sur le niveau des ventes des pays qui sont les bénéficiaires de telles mesures de libéralisation du commerce. Mais il est non moins indiscutable, et désormais admis par tous, qu'en notre ère de concurrence acharnée, il ne suffit pas d'écarter les obstacles à la pénétration sur un marché pour assurer, ipso facto, la conquête ou même simplement le maintien des positions commerciales, sur ce marché.

Que les obstacles demeurent ou non, et l'on peut dire que, d'une manière générale, ils vont en s'atténuant, une commercialisation et une promotion dynamique sont, à notre époque, absolument indispensables.

C'est, en effet, à de telles conclusions qu'est parvenu un groupe de travail, comprenant des experts des Etats membres, de la Commission, et des Etats associés, réunis à Bruxelles en 1966 et 1967 et qui avait pour mission d'examiner les solutions à apporter aux difficultés d'écoulement de leurs productions respectives par les Etats africains et malgache associés.

Il est évidemment trop tôt pour apprécier objectivement les résultats commerciaux des participations des E.A.M.A. aux diverses manifestations commerciales.

Cela ne pourra être fait avant un certain temps.

Toutefois, je dois dire immédiatement que cette action telle que nous l'avons conçue et telle qu'elle est actuellement menée ne constitue, à nos yeux, que l'amorce d'une entreprise plus vaste et plus structurée de « marketing », au sens large du terme.

Je considère, en effet, que si la période 1964-1969, qui couvre la durée de validité de la Convention de Yaoundé, a permis d'atteindre l'objectif primordial de l'Association en matière commerciale, qui était à l'origine la création d'une zone de libre-échange entre la Communauté et chacun des Etats associés, la période suivante de l'association devrait être dominée, dans le domaine des échanges commerciaux, par un intense effort de promotion des échanges.

Il apparaît, en effet, de plus en plus clairement au fil des années, que la Communauté ne peut plus limiter son aide, dans le domaine de la coopération technique et financière, à des opérations qui visent à obtenir un accroissement de la production ou de la productivité ou à des opérations de diversification des productions, et qu'il est logique et sain d'aider les Etats qui bénéficient de ces opérations à écouler, c'est-à-dire à vendre leurs produits sur le marché mondial et sur celui de la Communauté. A notre époque, les producteurs ne peuvent plus se permettre de produire « à l'aveuglette » ; il leur faut savoir quelle est la partie du marché à laquelle ils s'adressent et y ajuster leurs productions en quantité et en qualité ; il leur faut aussi prendre des dispositions pour lutter contre la concurrence et d'abord connaître les méthodes de la concurrence. Ces constatations valent aussi bien pour les matières premières et les produits agricoles que pour les produits transformés ou fabriqués.

L'Europe doit pouvoir faire bénéficier les pays en voie de développement — et spécialement ceux qui lui sont associés — d'une somme considérable de connaissances et d'expériences dans ce domaine. Elle doit aussi, en ce qui concerne ses associés, leur apporter une collaboration financière, car le prix qu'il en coûte pour exécuter, ou faire exécuter, certaines actions de promotion commerciale, peut constituer un obstacle sérieux pour les pays en voie de développement les plus défavorisés.

# S.E. Joseph NZABI :

Ambassadeur de la République  
Démocratique du Congo (Kinshasa)

*„ . . . Trouvons ensemble les moyens les plus appropriés pour résoudre nos vrais problèmes au mieux de nos intérêts réciproques. ”*

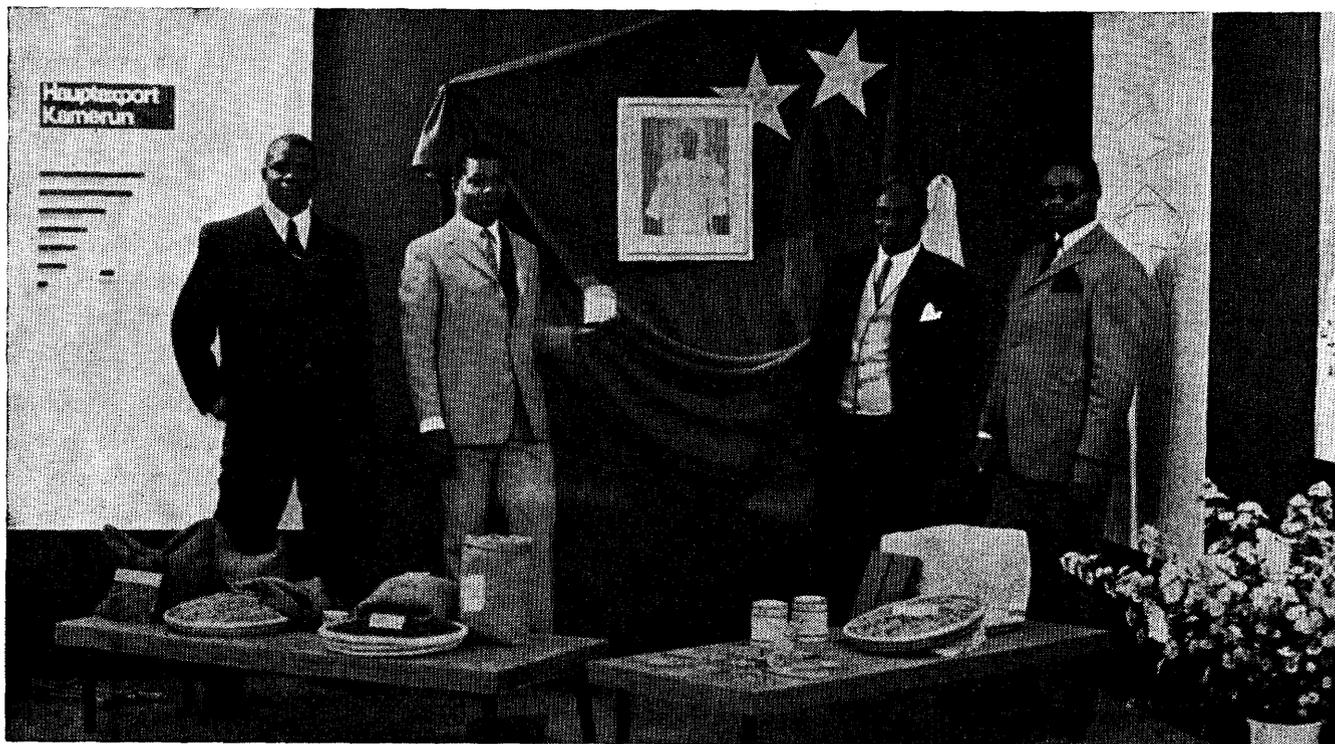
En concluant l'accord d'association, les Parties Contractantes s'étaient assigné comme objectif de promouvoir l'accroissement de leurs échanges commerciaux et de renforcer leurs relations économiques; des dispositions ont été prévues et appliquées qui visent à éliminer les obstacles au commerce et à créer entre les Communautés et chacun des Etats associés une zone de libre-échange. Ces mesures de libération étaient indispensables; les économies de nos Etats sont toujours très vulnérables et l'expansion commerciale extérieure est pour nous d'une importance vitale. Mais nous devons admettre les uns et les autres qu'à elles seules ces mesures n'ont pas suffi à la réalisation du but poursuivi : nos échanges avec les Etats membres des Communautés ont pu dans l'ensemble se maintenir mais sans connaître le développement que l'on était en droit d'espérer.

Notre participation à cette Foire, si elle constitue un aspect important de notre action de promotion, n'est cependant qu'une étape sur la voie du développement harmonieux de nos échanges. Puisque l'occasion m'en est donnée, je me permettrai de m'adresser

aux hommes d'affaires allemands et européens et aux organisations nationales en leur disant : « Venez chez nous, prenez contact avec nos professionnels, avec les personnalités responsables du secteur public et leurs homologues du secteur privé et para-étatique. Voyez nos réalisations, étudiez sur place le potentiel que nous représentons ».

De ces rencontres, de ces contacts répétés entre les milieux professionnels, naîtrait à coup sûr une coopération plus active, une compréhension plus sereine de nos difficultés mutuelles et une détermination plus ferme de donner à notre Association sa véritable dimension dans le domaine des échanges commerciaux.

Au moment où les Etats membres des Communautés Européennes et les Etats africains et malgache associés s'appêtent à négocier les conditions d'une nouvelle convention d'association qui fera suite à celle de Yaoundé, nous devons tout mettre en œuvre pour identifier les vrais problèmes de notre développement et trouver ensemble les moyens les plus appropriés de les résoudre au mieux de nos intérêts réciproques.



La délégation du Cameroun à la Foire de Munich — IKOFA

# Possibilités d'industrialisation des Etats africains et malgache associés

(suite)

## 2) L'étude des projets d'investissement et l'esquisse des programmes plurinationaux.

a) Pour chacun des produits ou groupes de produits relevant d'une même unité de production et réputés substituables, les experts ont ensuite procédé à une étude aussi poussée que possible de la compétitivité et de rentabilité des projets, à partir notamment d'études techniques et d'études du marché.

Chaque projet a fait l'objet d'une étude technique (2) confiée à différents bureaux spécialisés et fournissant toutes les informations requises sur les processus de fabrication, sur les besoins quantitatifs et qualitatifs en facteurs de production (eau, énergie, matières premières, effectifs), sur la nature et l'importance des immobilisations, sur la structure du prix de revient, etc...

Afin d'assurer toute la précision et l'homogénéité possibles aux calculs prévisionnels de prix de revient et de rentabilité des projets, un schéma commun de calcul a été mis au point et expérimenté par les trois équipes avant de recevoir une forme définitive. Il implique le calcul de différents « ratios » permettant de porter plus aisément un jugement d'ensemble sur chaque projet, tant sous l'angle de l'intérêt général (valeur ajoutée, emplois créés, économie annuelle de devises, incidences budgétaires, etc...) que sous l'optique de l'investisseur (chiffres d'affaires, profit brut et rentabilité, etc...).

Dans de nombreux cas, les calculs ont été effectués dans deux hypothèses de capacité de production (l'une correspondant à peu près à la demande actuelle et l'autre à la demande estimée en 1970 ou 1975) et dans plusieurs hypothèses de localisation.

Les importations éventuellement requises de matières premières et de biens intermédiaires ont été supposées pouvoir s'effectuer en franchise de droit.

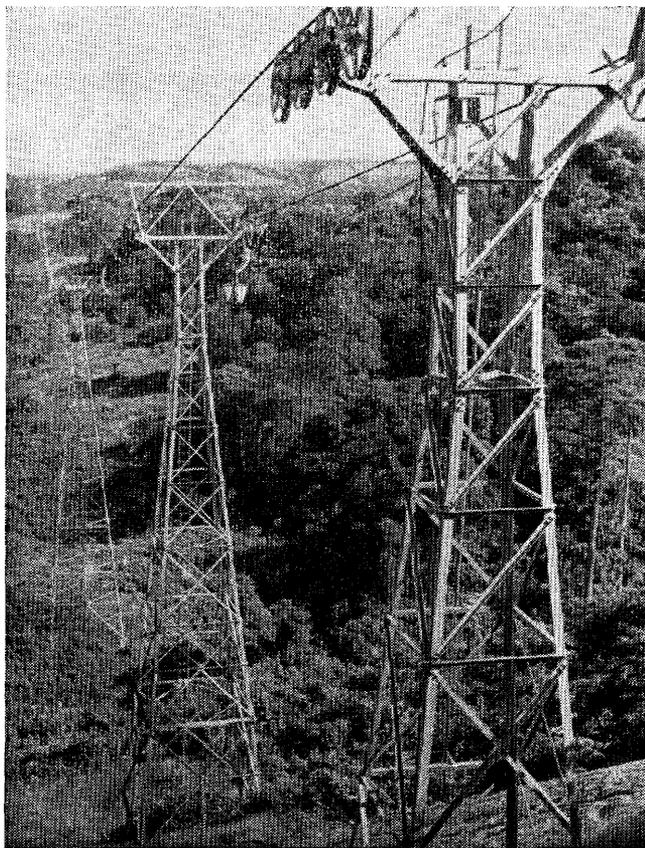
---

(2) Les études techniques ont été établies initialement en fonction des conditions prévalant en Europe. Leurs résultats, et notamment le processus de fabrication ainsi que la combinaison des facteurs de production ont été ensuite adaptés autant que possible par les soins de chaque équipe, aux conditions particulières de la région ou du pays étudié. Néanmoins, les estimations de rentabilité faites sur ces bases ne sont qu'indicatives et supposent des vérifications et recherches complémentaires de la part de promoteurs éventuels. Les projets communs à plusieurs équipes n'ont évidemment fait l'objet que d'une seule étude technique de base.

b) Sur base de ces études, une nouvelle sélection a été opérée, un certain nombre de projets supplémentaires devant être écartés, pour des raisons diverses (manque de rentabilité, etc...).

En outre, parmi les projets retenus, certains se sont avérés plus aléatoires que d'autres, soit que leur réalisation ait été subordonnée à des préalables tels que l'existence de firmes utilisatrices envisagées ou l'exploitation d'approvisionnements locaux, soit que leur rentabilité postule certaines décisions politiques de la part des gouvernements intéressés.

c) A partir des projets retenus, les experts ont finalement jeté les bases des programmes plurinationaux en tentant d'assurer une répartition géographique des projets aussi équilibrés que possible, compte tenu notamment des calculs correspondant aux différentes hypothèses de localisation.



Téléférique à travers la forêt vierge.

Afrique-Photo. Cliché : BREVIN

# LA CHRONOLOGIE

1<sup>re</sup> étape :

**Europe — septembre à décembre 1965**

Durant cette phase, les services de la Commission et les experts se sont essentiellement attachés à la définition des méthodes et au rassemblement de la documentation de base. Quatre réunions de travail d'une ou deux journées chacune ont rassemblé à Bruxelles les experts et les fonctionnaires intéressés de la Commission.

Il convenait, en effet, d'assurer d'abord l'homogénéité des méthodes de travail des trois équipes et d'élaborer des schémas communs d'analyse et de calcul.

Il s'agissait, en outre, d'inventorier les multiples besoins d'informations quantitatives et qualitatives, puis de déterminer les lacunes de la documentation recueillie afin d'essayer de les combler. Un effort particulier a été fait pour réunir les études et dossiers d'industrialisation existants, afin d'éviter les doubles emplois inutiles. Si ces études, très nombreuses, ont permis de recueillir une somme importante de données de fait et d'analyses économique-commerciales, elles n'ont cependant constitué qu'un point de départ pour les experts, étant donné leur caractère hétérogène. En effet, établis pour la plupart à l'échelle d'un seul marché, les projets industriels concrets portaient généralement sur des productions différentes et étaient étudiés selon des méthodes et dans des optiques qui n'étaient guère comparables.

2<sup>me</sup> étape :

**Afrique — janvier à février 1966**

Les trois équipes d'experts ont visité une première fois chacun des pays de la zone qui leur était confiée, au cours de la période s'étendant du 11 janvier au 20 février 1966.

L'objet de cette mission était de mettre à jour et de compléter la documentation déjà recueillie en Europe, en particulier les prix des facteurs de production disponibles localement, les prix des produits importés retenus sur la liste commune, et les informations sur les projets industriels (expansions et créations) en cours de réalisation ou dont le financement était assuré ou en voie de l'être.

A cet effet, de nombreux contacts ont été noués par les experts avec les autorités publiques et le secteur privé. Les renseignements recherchés ont pour la plupart pu être recueillis.

3<sup>me</sup> étape :

**Europe — mars et avril 1966**

Après une nouvelle réunion de coordination à Bruxelles, qui a permis de confronter les résultats des missions, de réviser le schéma commun d'analyse et de préciser le calendrier des travaux ultérieurs, les experts ont effectué leur étude sous forme d'avant-projet. Chaque équipe a remis à la Commission et aux deux autres équipes un premier document élaboré sur la base du schéma commun à la fin du mois d'avril.

Ces documents provisoires ont été confrontés et discutés lors d'une nouvelle réunion de coordination à Bruxelles, avant le départ des experts en Afrique, pour leur seconde et principale mission.

4<sup>me</sup> étape :

**Afrique — mai à juillet 1966**

Il s'agissait cette fois pour les experts de soumettre le contenu de leur avant-projet de rapport (analyse générale, projets sélectionnés, calculs de rentabilité, localisation, etc.) à l'épreuve des réalités africaines et à l'examen des services gouvernementaux compétents, des associations professionnelles et des chefs d'entreprises; de recueillir leurs critiques et suggestions ainsi que les dernières données qui faisaient encore défaut.

A cet effet, de très nombreuses et fructueuses réunions et interviews ont eu lieu. Dans l'ensemble, le meilleur accueil a été réservé aux experts.

Des fonctionnaires de la Commission se sont également rendus dans chaque pays associé, durant le séjour des experts, afin de recueillir les réactions des responsables du secteur public et du secteur privé, et pour faire le point des travaux et des difficultés rencontrées par les experts.

5<sup>me</sup> étape :

**Europe — août à décembre 1966 / janvier 1967**

Une dernière réunion de coordination a réuni experts et fonctionnaires de la Commission au terme de la seconde mission en Afrique, afin de confronter les enseignements recueillis, d'arrêter définitivement les schémas communs de calcul et les plans des rapports ainsi que le calendrier des travaux.

Les experts ont ensuite entrepris la rédaction définitive de leur étude à la lumière des informations et avis recueillis en Afrique.

Les rapports ont été remis à la Commission durant les mois de décembre 1966, janvier et février 1967, au fur et à mesure de l'achèvement des différents documents.

## LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES E.A.M.A.

Malgré des progrès indéniables depuis la seconde guerre mondiale, le secteur secondaire (1) n'occupe encore qu'une place fort modeste dans l'économie des E.A.M.A.

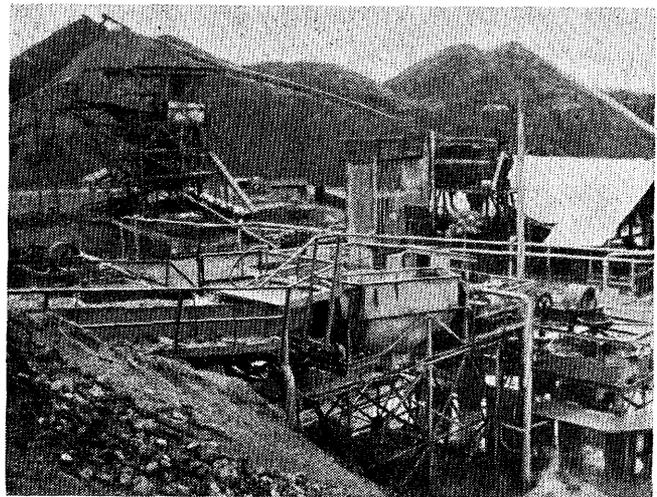
L'industrie manufacturière, en particulier, est peu représentée. Elle concerne surtout la production pour le marché intérieur de biens de consommation simples, mettant en œuvre des processus relativement simples eux aussi et à faible intensité de capital, voire à caractère semi-artisanal.

Le développement de l'industrie manufacturière est fortement handicapé par l'étroitesse des marchés nationaux et même régionaux, qui résulte de la faiblesse numérique de la population ainsi que du bas niveau des revenus monétaires, et de leur répartition inégale.

A cet obstacle de marché s'en ajoutent d'autres qui tiennent à la nature des choses : distances très grandes et coût élevé des transports intérieurs et par cabotage et donc de la distribution; pauvreté relative des sols et des sous-sols; rareté des sources économiques d'énergie.

Les lacunes et le manque d'homogénéité des données statistiques disponibles empêchent de mesurer la contribution économique de l'industrie, et plus particulièrement de l'industrie manufacturière, à l'échelle de l'ensemble des E.A.M.A. A cette échelle, seuls les chiffres relatifs à l'emploi et au nombre d'unités de production sont susceptibles de fournir une première indication.

Les activités du secteur secondaire installées dans les E.A.M.A. emploieraient environ 470.000 salariés, l'effectif occupé dans l'industrie manufacturière proprement dite étant environ 230.000 salariés.



Mine de diamant SAREMCI (Côte d'Ivoire)

Afrique photos-

Tous sont des pays côtiers ou disposant de bonnes voies d'accès à la mer; leur effectif de population et leur taux d'urbanisation sont plus élevés que dans les autres pays associés; ils sont relativement mieux dotés d'activités agricoles et minières d'exportation, et par suite, le revenu monétaire par habitant y est également plus élevé.

Le phénomène de polarisation du développement étant beaucoup plus puissant dans les pays neufs que dans les pays développés, les entreprises manufacturières se sont localisées autour d'un petit nombre de pôles de croissance dont l'attraction sur les nouveaux investissements s'avère très forte : Lumumbashi et Kinshasa, au Congo; Abidjan et dans une certaine

	Année	Salariés des industries manufacturières (2)	Valeur ajoutée (2)	Etablissements industriels 31-12-1966
— le Congo Kinshasa	1964	120.000	205.960	400
— la Côte d'Ivoire ...	1962	20.800	65.525	330
— le Sénégal .....	1965	14.200	52.620	290
— le Cameroun .....	1963	18.000	57.120	125

Le nombre d'établissements relevant de l'industrie manufacturière actuellement en opération serait de plus de 1.800 unités.

Quatre pays ont pu développer une industrie manufacturière revêtant quelque importance et une certaine diversité :

mesure, Bouaké, en Côte d'Ivoire; Dakar, Cap-Vert, au Sénégal; Douala, Edéa et, accessoirement, Yaoundé, au Cameroun.

(1) industries extractives; bâtiment; énergie; industries manufacturières; artisanat.

(2) Entreprises manufacturières et artisanat.

## I. LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LA ZONE OCCIDENTALE

Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, les pays associés de l'Afrique Occidentale (1) n'avaient amorcé leur mise en valeur que sur la seule base des activités de production primaire. Ils dépendaient de l'extérieur pour la quasi totalité de leurs approvisionnements. Les activités de transformation n'étaient représentées que par un petit artisanat de tissage et de forge.

Dans les années '20 et '30 apparaît un embryon d'activité industrielle grâce à la création d'une série de petits entreprises sommairement équipées et produisant des biens de consommation. Il s'agit surtout d'industries alimentaires et du bois qui se localisent généralement autour des principaux ports, mais surtout à Dakar.

Bien que la dernière guerre mondiale, ayant interrompu les communications avec la France, ait obligé les pays de la zone à un certain effort d'industrialisation, le véritable « décollage » des activités manufacturières se situe après la fin des hostilités.

La production industrielle passe de l'indice 100 en 1949 à 194 en 1955. Cette expansion de l'industrie est également reflétée par le nombre d'entreprises créées : de 1942 à 1954, à peu près trois cents entreprises ont été établies, dont environ 80 industries alimentaires, 30 huileries et savonneries, une vingtaine de briqueteries et tuileries et autant d'usines textiles, 15 entreprises chimiques. Par pays, les principaux bénéficiaires sont le Sénégal (146 usines) et la Côte d'Ivoire (110 usines), les autres pays ne suivant que de très loin.

A partir de l'indépendance, tous les pays mettent l'accent sur la diversification de leurs économies et sur l'industrialisation, mais tous ne bénéficient pas dans la même mesure des nouveaux investissements productifs.

### Le Sénégal

L'industrie manufacturière, concentrée à Dakar, avait été conçue pour desservir le vaste marché de l'Afrique occidentale française. Avec l'indépendance et l'éclatement de l'A.O.F., l'industrie dakaroise a vu ses débouchés pratiquement réduits au seul marché sénégalais dont le pouvoir d'achat n'atteignait même pas le quart de celui de l'ancienne fédération. Les entreprises locales ont donc dû travailler largement en dessous de leurs capacités, la cadence des nouveaux investissements s'est fortement ralentie et le Sénégal a connu une sérieuse crise de réadaptation jusqu'en 1963.

Les estimations les plus récentes, relatives à 1964, donnent pour le Sénégal une production intérieure brute d'environ 140 milliards de F.CFA, dont 16 % proviendraient du secteur secondaire. Si l'on exclut le bâtiment et l'artisanat de ce secteur, les industries

extractives et manufacturières et la production d'énergie représentent une valeur ajoutée de 13 milliards, soit 9,3 % seulement de la production intérieure brute — dont plus de 80 % pour la production manufacturière proprement dite.

Suivant le recensement des industries sénégalaises en 1962, 40 % de la valeur ajoutée par l'industrie provient des huileries qui constituent la plus importante activité de production du pays. Suivent dans l'ordre, les autres industries alimentaires (conserveeries, biscuiteries et meuneries), l'industrie de l'habillement, l'industrie textile, les produits chimiques (savons, matières plastiques, allumettes et acides divers, peintures et insecticides), quelques petits établissements métallurgiques, une fabrique de cigarettes, une cimenterie, une raffinerie de pétrole, une usine de montage de bicyclettes et une de camions, etc. On dénombre actuellement environ 290 établissements industriels au Sénégal.

La répartition géographique de l'industrie sénégalaise fait apparaître la prépondérance absolue (90 % du total des établissements) de la région Cap-Vert - Dakar.

L'effectif salarié des entreprises manufacturières sénégalaises était de l'ordre de 14.200 personnes en 1965 (soit 44 % du total des salariés employés dans le secteur secondaire et 13 % de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée sénégalaise).

### Le Togo

La situation au Togo est très semblable à celle de son voisin le Dahomey : étroitesse du marché, croissance démographique rapide, secteur monétarisé faible, productions agricoles stagnantes depuis 1936.

Selon la comptabilité nationale, la production intérieure du Togo s'élevait à 33 milliards de F.CFA en 1965; le secteur secondaire intervient pour une valeur ajoutée de 4,27 milliards, soit 12,9 %, l'industrie manufacturière et l'énergie ne représentant que 0,37 milliard, soit 0,1 %.

Si l'on excepte les installations axées sur l'exportation (huileries, féculeries, traitement des phosphates), l'industrie se compose de quelques entreprises sans intégration entre elles et fabriquant essentiellement, pour le marché intérieur, des boissons, du coton égrené, du bois débité, sans omettre une usine d'assemblage de cyclomoteurs.

Au total, l'industrie manufacturière compte une quarantaine d'établissements.

En 1965, l'effectif salarié des entreprises manufacturières s'élevait à environ 1.900 personnes, soit 22,6 % de l'emploi du secteur secondaire et 7,2 % du total des salariés.

(A suivre)

(1) Cette zone comprend : le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Togo, le Dahomey, le Niger, la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta.